

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**DTM 006-1207/15/BC**

**■ Plan Climat Energie Territorial (PCET) - Approbation d'une convention de partenariat avec l'association Athélia Entreprendre pour le soutien du Plan de Déplacements Inter-Entreprises du parc d'activité de La Ciotat  
DEESV 15/13713/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à travers la mise en œuvre de son Plan Climat-Energie Territorial (PCET). Plusieurs actions répondent aux enjeux de réduction des émissions du PCET et d'optimisation des déplacements du projet de Plan de déplacements urbains (PDU). Elles visent la mutualisation de moyens entre acteurs partenaires de la vie économique du territoire au travers des PDIE du développement des modes de déplacements alternatifs et de la promotion des modes actifs (marche à pied et vélo).

Dans le cadre de l'action 9.5 de son PCET "soutenir les Plans de déplacements inter-entreprises (PDIE)", MPM a souhaité favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent pour réaliser un PDIE, par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDIE, permet à MPM de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

MPM entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes et ambitieuses,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés, dans le temps,
- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités aménagées par MPM, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative à l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 qui a pour objectif la promotion et l'animation des zones d'activité Athélia à La Ciotat. Créée en 2002, Athélia Entreprendre représente aujourd'hui plus de la moitié des entreprises des cinq zones Athélia et environ 70% des 4000 salariés. L'objectif principal d'Athélia Entreprendre est d'être un acteur économique incontournable, qui affirme que le développement durable est une opportunité d'amélioration de l'attractivité des entreprises et de leur territoire ; elle mène des actions mutualisées en faveur du développement durable.

Depuis 2008, elle a lancé « Via Athélia » son Plan de déplacements inter entreprises - PDIE, et elle suit à ce jour plusieurs actions phares en faveur des déplacements des salariés: covoiturage, étude d'analyse des risques routiers notamment. MPM participe régulièrement aux travaux du PDIE d'Athélia Entreprendre, à travers ses compétences voirie, transports et mobilité, environnement, déchets, climat-énergie, aménagement et développement économique.

L'association Athélia Entreprendre conduit un programme d'actions en de nombreux points en adéquation avec les actions du PCET et du PDU, notamment les actions contribuant à la politique de mobilité durable de MPM. Son programme d'actions concerne :

- l'extension du PDIE à la zone Athélia 5 en cours d'aménagement : accompagnement des nouvelles entreprises en amont de leur implantation, proposition de différentes solutions de transport aux salariés, communication et sensibilisation à la mobilité durable ;
- le déploiement et l'extension du site de covoiturage, son animation et la réalisation d'une opération de comptage des usagers pratiquant le covoiturage sur l'ensemble de la zone ;
- l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette électrique pour connecter les différentes zones ;
- le déploiement du réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques, dans le but de promouvoir l'électromobilité auprès des entreprises et des salariés.
- L'accompagnement dans le lancement de certification des systèmes de management de l'énergie auprès des entreprises, notamment en y intégrant le volet déplacements.

Le Conseil de Communauté approuvera l'attribution d'une subvention de 10 000 euros pour soutenir l'association Athélia Entreprendre. La convention soumise à l'approbation du Bureau de Communauté définit les modalités de versement de cette subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération n° FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'engagement du Plan Climat-Energie Territorial dans ses actions en faveur de la promotion et du développement des mobilités durables et alternatives,
- Le plan d'actions du Plan de déplacements urbains,
- Les pistes d'actions préconisées par le Bilan environnemental des déplacements de MPM,
- L'engagement de MPM, par ses missions de conseil en mobilité et de préventions des risques routiers pour les salariés,
- Les actions de MPM en faveur du développement économique de son territoire.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention conclue avec l'association Athélia Entreprendre, relative aux modalités de versement d'une subvention de 10 000 euros.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Transport – Mobilité durable  
Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Développement des transports  
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**